

INTRODUCTION	1
I – FORMULATION DES ACTIONS.....	1
II – FORMULATION DE PROJETS	7
<i>Projet n° 1 programme de vulgarisation</i>	<i>7</i>
<i>Projet N° 2 appui à la production fruitière.....</i>	<i>9</i>
<i>Projet N° 3 Promotion des caisses mutuelles ou associations financières villageoises.....</i>	<i>12</i>
<i>Projet N° 4 Création des unités de compostage en zone rurale.....</i>	<i>14</i>
<i>Projet N° 5 Création de petites unités de production d'aliment de bétail.....</i>	<i>16</i>
<i>Projet N° 6 Mécanisation partielle des travaux agricoles</i>	<i>18</i>
<i>Projet N° 7 Appui à la production du maïs et du soja.....</i>	<i>19</i>
<i>Projet N° 8 Fourniture d'intrants et d'outillage agricole aux populations vulnérables.....</i>	<i>21</i>
<i>Projet N° 9 Approvisionnement des grandes villes en produits carnés</i>	<i>22</i>
<i>Projet N° 10 Petits élevages dans les zones périphériques des aires protégées.....</i>	<i>24</i>
<i>Projet N° 11 Ferme-pilote intégrée en zone périurbaine et rurale.....</i>	<i>25</i>
<i>Projet N° 12 Connaissance, valorisation, utilisation durable et protection du Péké et Payot</i>	<i>27</i>
<i>Projet N° 13 Appui à la relance des cultures maraîchères en zone périurbaine et rurale.....</i>	<i>28</i>
<i>Projet N° 14 Appui à la relance de la culture du manioc</i>	<i>30</i>
<i>Projet N° 15 Appui à la production de la pomme de terre.....</i>	<i>32</i>
III – CREATION D'UNE AGENCE NATIONALE POUR LA	34
CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES.....	34

Introduction

L'agriculture congolaise se caractérise particulièrement par son incapacité à couvrir les demandes croissantes des populations congolaises en produits alimentaires et autres biens et services. Elle ne procure que de faibles revenus aux actifs agricoles. C'est une agriculture itinérante, déforestante, défrichante et brûlante. La production agricole largement déficitaire, ainsi que la pauvreté des actifs agricoles et celle de la majorité des populations rurales et urbaines constituent à la fois les causes et conséquences des fortes pressions et pertes de la diversité biologique. Elles favorisent une surexploitation croissante des éléments constitutifs de la diversité biologique qui sont prélevés dans des écosystèmes dégradés. Les habitats naturels sont détruits. La reconstitution des populations viables de certaines espèces s'en trouve de moins en moins assurée. Des éléments constitutifs de la diversité biologique en deviennent vulnérables, quand ils ne sont pas déjà menacés ou en danger.

L'accroissement des demandes en ressources biologiques affectées à la couverture des besoins alimentaires et autres, s'accompagne de l'incapacité à en freiner la surexploitation. La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique encourent donc de facto les risques graves d'être vouées à l'échec. Voilà pourquoi la promotion des pratiques plus respectueuses des ressources biologiques et de l'environnement, mais aussi et surtout le développement et la gestion durable d'une agriculture performante, c'est à dire capable de couvrir des proportions croissantes des besoins des populations rurales et urbaines, font entre autres parties de mesures incontournables, d'importance cardinale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. De ces principales mesures résultent des actions traduites en projets qui visent essentiellement l'atténuation ou la correction des effets défavorables de l'agriculture sur la diversité biologique.

I – FORMULATION DES ACTIONS

Quelques 10 actions ont été sélectionnées au titre du développement d'une agriculture qui participe à la conservation et à l'utilisation durable des ressources agricoles ainsi que celles de la diversité biologique. La réussite dans la conduite de toutes ces actions suppose l'implication multisectoriel à tous les niveaux des hiérarchies des différents acteurs concernés, ainsi que le concours des organismes internationaux comme l'indique le tableau suivant.

ORGANISATION

MESURES	Organismes gouvernementaux (niveau national)	Organismes gouvernementaux (niveau régional)	Organismes de gestion régionaux et sous régionaux	ONG	Secteur privé
<p>Action 1 Inciter de manière économiquement et socialement rationnelle à conserver et utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique par la réalisation des activités atténuantes et compensatrices de la production agricole de substitution(Art. 6.7.8.11)</p>	<p>Ministère de l'Agriculture et l'Elevage(DGAE) Ministère des Eaux et Forêts(DGEF) Ministère de la Pêche et Ressources Halieutiques(DGPRH)</p>	<p>Direction Régionale de l'Agriculture et l'Elevage. Direction Régionale des Eaux et Forêts. Direction Régionale de la Pêche et Ressources Halieutiques.</p>	<p>PNUD, FAO, Coopération Française, Union Européenne, Banque Mondiale, PAM, GTZ, BAD, FIDA</p>	<p>SOS Apostolique, Forum des Jeunes Entreprises, Agri-Congo, USAID</p>	<p>MUCODEC et autres organisme privés</p>
<p>Action 2 Mettre en œuvre des actions gouvernementales visant à accélérer l'adaptation et l'implantation de pratiques plus respectueuses des ressources et de l'environnement, plus particulièrement en offrant les services-conseils adéquats(Art 6 et 7)</p>	<p>Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage(DGAE) Ministère de l'Environnement(DGE) Ministère de la Recherche(DGRST)</p>	<p>Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage Direction Régionale de l'Environnement IRD</p>	<p>PNUD, FAO, Union Européenne, FEM/GEF, GTZ, PAM, BAD, FIDA</p>	<p>Agri-Congo, SOS Apostolique, Forum des Jeunes Entreprises, USAID</p>	<p>MUCODEC et autre organisme privés</p>

<p>Action 3 Promouvoir la réalisation des activités de production, alternatives et compensantes, essentiellement correctives par les populations locales dans les zones dégradées où s'appauvrissent des éléments constitutifs de la diversité biologique(Art 10)</p>	<p>Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage(DGAE) Ministère des Eaux et Forêts(DGEF) Ministère de l'Environnement(DGE)</p>	<p>Direction Régionale de l'Agriculture et l'Elevage Direction Régionale des Eaux et Forêts. Direction Régional de l'Environnement.</p>	<p>PNUD, FAO, Coopération Française, Union Européenne, Banque Mondiale, FEM/GEF, GTZ,PAM, BAD, FIDA, WCS</p>	<p>Agri-Congo, SOS Apostolique, USAID, Forum des Jeunes Entreprises, Forum Jeunes Villes Emplois, WCS, etc...</p>	<p>MUCODEC et autres</p>
--	--	---	--	---	--------------------------

<p>Action 4 Créer un réseau de fermes-pilotes pour mettre à l'essai des pratiques mieux adaptées à la conservation de l'environnement et des ressources (Art 10, 11)</p>	<p>Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage(DGAE) Ministère des Eaux et Forêts(DGEF) Ministère de l'Environnement(DGE)</p>	<p>Direction Régionale de l'Agriculture et Elevage Direction Régionale de l'Environnement IRD</p>	<p>PNUD, FAO, Coopération Française, Union Européenne. GTZ, PAM, FIDA, BAD</p>	<p>Agri-Congo, SOS Apostolique, Forum des Jeunes Entreprises, WCS, USAID, etc.</p>	<p>MUCODEC et autres</p>
<p>Action 5 Mettre en place des banques de matériel génétique culture invitro(ex : pomme de terre, manioc etc.) et par collection de semences(ex céréale, etc.) (Art. 7)</p>	<p>Ministère de Recherche(DGRST) Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage(DGAE)</p>	<p>IRD Direction Régionale de l'Agriculture et Elevage</p>	<p>FAO, PNUD, GTZ, Coopération Française, Union Européenne</p>	<p>Agri-Congo, SOS Apostolique, Forum des Jeunes Entreprises, et autres</p>	
<p>Action 6 Mettre en place un programme d'aides et offres financières nécessaire à l'adaptation des agriculteurs à l'utilisation des pratiques plus respectueuses des ressources et de l'environnement (Art 8, 10,11)</p>	<p>Ministère de l'Environnement Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage Ministère des Finances</p>	<p>Direction Régionale de l'Environnement Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage</p>	<p>FEM/GEF, Coopération Française, Union Européenne, GTZ, PAM ? PNUD, FAO</p>	<p>Agri-Congo, SOS Apostolique, Forum des Jeunes entreprises, USAID</p>	<p>MUCODEC et autres opérateurs privés</p>

<p>Action 7 Evaluer les impacts des aires protégées sur l'alimentation et la vie des populations locales et périphériques (Art. 7,12)</p>	<p>Ministère de l'Environnement Ministère des Eaux et Forêts Ministère Aménagement du Territoire Ministère de l'Administration du Territoire Ministère de la Recherche</p>	<p>Direction Régionale de l'Environnement Direction Régionale des Eaux et Forêts Direction Régionale Aménagement du Territoire Direction Régionale de l'Administration du Territoire IRD</p>	<p>FAO/PNUD, FEM/GEF, Coopération Française, GTZ, Union Européenne.</p>	<p>-</p>	<p>Opérateurs privés</p>
<p>Action 8 Inciter les populations locales des aires protégées et de ses environs à développer des activités agricoles alternatives et compensantes (Art. 8)</p>	<p>Ministère des Eaux et Forêts Ministère de l'Agriculture et l'Elevage Ministère de l'Environnement</p>	<p>Direction Régionale des Eaux et Forêts Direction Régionale de l'Agriculture et l'Elevage Direction Régionale de l'Environnement</p>	<p>FEM/GEF , PNUD/FAO, Coopération Française, Union Européenne. GTZ, USAID, PAM, BAD, Banque Mondiale, FIDA</p>	<p>Agri-Congo, SOS Apostolique, Forum des Jeunes Entreprises, USAID, WCS etc...</p>	<p>MUCODEC et autres opérateurs privés</p>
<p>Action 9 Améliorer les connaissances sur les éléments constitutifs de la diversité biologique utilisés dans l'alimentation des populations rurales et urbaines et en évaluer l'impact des prélèvement dans les écosystèmes (Art. 7,10,12)</p>	<p>Ministère de l'Environnement Ministère de la Recherche Scientifique Ministère des Eaux et Forêts. Ministère du Commerce</p>	<p>Direction Régionale de l'Environnement Direction Régionale de la Recherche Scientifique Direction Régionale des Eaux et Forêts Direction Régionale du Commerce</p>	<p>PNUD/FAO FEM/GEF Coopération Française Union Européenne GTZ</p>	<p>-</p>	<p>Opérateurs privés</p>

<p>Action 10 Encourager les agriculteurs à l'utilisation des techniques, technologies et équipements de transformation visant le développement des produits à haute valeur ajoutée, de plus en plus conformes aux normes mondiales (Art. 5, 12, 16, 17, 18)</p>	<p>Ministère de l'Agriculture et l'Elevage Ministère de l'Industrie Ministère de la Recherche Scientifique</p>	<p>Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage Direction Régionale de l'Industrie IRD</p>	<p>PNUD/FAO, ONUDI</p>	<p>Agri-Congo et autres</p>	<p>Opérateurs privés</p>
--	--	--	------------------------	-----------------------------	--------------------------

II – FORMULATION DE PROJETS

Des 10 actions proposées résultent la formulation de 15 projets dont le coût estimatif global s'élève à environ 3.174.000.000 FCFA (Trois milliards cent soixante quatorze millions francs)

Le projet n° 13 relatif aux utilisations et à la protection du Péké et du Payot pourrait faire l'objet des financements quasi exclusifs du PNUD, de la FAO et/ou autres partenaires extérieurs. Par contre les financements des 12 autres projets, pourraient moyennant des apports du gouvernement congolais, être soumis aux organismes internationaux, conformément aux usages établis en la matière.

Projet n° 1 programme de vulgarisation

Nature du Projet : Mise en place du programme de vulgarisation et d'aide à la production agricole

Titre : Appui à la production et diffusion des semences améliorées des cultures vivrières en milieu paysan

Objectifs :

- Approvisionner en semences améliorées les productions des cultures vivrières,
- Elargir les bases génétiques des variétés cultivées
- Poursuivre l'effort de collecte, sélection et amélioration des variétés d'espèces cultivées localement,
- Promouvoir l'agriculture durable par la diversification de la production et par l'élargissement de la diversité de la culture,
- Assurer une base solide de la production agricole et garantir la sécurité alimentaire.

Priorité : Mettre à la disposition des producteurs sélectionnés des semences améliorées, et vulgariser la technique de multiplication de semences pour une agriculture durable.

Justification : L'utilisation par les producteurs d'un matériel biologique dégénéré figure parmi les causes responsables du faible niveau de production de l'agriculture au Congo. Le Congo a connu ces dernières années un déplacement massif des populations urbaines vers les zones rurales. La pression exercée par l'afflux de ces déplacés a entraîné entre autres conséquences, l'épuisement des réserves alimentaires allant jusqu'à la consommation des semences. Les populations locales sont ainsi amenées à prélever fortement dans les ressources naturelles pour s'alimenter ce qui favorise la dégradation de l'environnement dans sa diversité biologique.

La multiplication d'un matériel de reproduction performant largement diffusé en milieu rural et accepté grâce à une bonne vulgarisation contribuerait à relever le niveau des stocks de semences et améliorer le niveau des rendements.

Modalité :

1. Identification des sources d'approvisionnement en semences de qualité (maïs, Paddy, Arachide coque, Haricot, Soja),
2. Identification des vulgarisateurs et leur recyclage et encadrement sur les thèmes retenus,
3. Descente dans les régions et districts pour identifier les groupements de multiplicateurs,
4. Formation des producteurs à l'utilisation des techniques améliorées,
5. Suivi et encadrement des multiplicateurs
6. Rétrocession des récoltes et diffusion de la semence sélectionnée,

Calendrier : Les activités s'exécuteront en trois campagnes correspondant à un cycle de production dans une année agricole. Ainsi, le calendrier de ces différentes activités est établi comme présenté dans le tableau ci-après :

Activités	Mois											
	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Janv	Fév.	Mars.	Avr	Mai
1	X	X	X	X								
2			X	X	X							
3				X	X	X	X					
4						X	X	X	X	X		
5								X	X	X	X	X
6										X	X	X

Endroit : Région du Pool, des Plateaux, de la Cuvette-Ouest, de la Cuvette, du Niari, Bouenza et de la Lékoumou

Organisme responsable : CVTA avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage - Ministère de la Recherche Scientifique ; Groupement des multiplicateurs .

Collaborateurs internationaux : PNUD, FAO.

Budget prévisionnel : 250 000 000 Frs CFA (Deux cent cinquante millions francs)

Articles de la CDB : 6, 7,8,11.

Projet N° 2 appui à la production fruitière

Nature du projet :Appui à la production fruitière

Titre : Création de pépinières fruitières en zone rurale

Objectifs :

- Mettre en valeur des propriétés domaniales peu adaptées aux cultures vivrières et maraîchères sous forme de reboisement,
- Améliorer la qualité des fruits consommés,
- Diversifier la production fruitière par l'élargissement des bases génétiques des variétés cultivées et de la diversité de la culture,
Préserver l'environnement et les ressources en atténuant la pression exercée sur les forêts par les populations en pratiquant la cueillette
- Créer une activité productive durable et une source sûre de revenus.

Priorité :

Mettre à la disposition des populations de jeunes plants améliorés de fruitiers pour promouvoir l'arboriculture fruitière et garantir une production suffisante de fruits de qualité et préserver la biodiversité.

Justification :

La consommation des fruits contribue largement à l'apport en vitamines nécessaires pour le fonctionnement du corps humain.

Dans de nombreuses de localités, il y a peu d'arbres fruitiers et les variétés sont limitées, soit par manque de tradition de planter, soit ne maîtrisant pas les techniques, mais aussi ne disposant pas de jeunes plants améliorés.

Les besoins en fruits de ces populations sont donc satisfaits par les prélèvements dans les ressources forestières qui subissent une pression permanente.

La création des pépinières fruitières dans ces localités devrait contribuer à l'introduction des plants fruitiers améliorées, et la vulgarisation des techniques éprouvées en arboriculture fruitière pour garantir une production stable et variée de fruits riches en substances nutritives.

Modalité :

1. Identification des lieux d'implantation de pépinières et des population cibles,
2. Formation des arboriculteurs fruitiers en séminaire,
Acquisition et distribution de jeunes plants et du petit outillage agricole et autres intrants,
Encadrement des producteurs,
Suivi-évaluation de l'intervention.

Calendrier :

Activité	Mois											
	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars
1	X	X	X									
2		X	X	X								
3		X	X	X	X	X	X					

4						X	X	X	X	X		
5										X	X	X

Endroit : Région du Pool, de la Bouénza, des Plateaux, de la Lékoumou, du Niari, du Kouilou, de la Cuvette, Cuvette-Ouest, de la Sangha, de la Likouala.

Organisme responsable :

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage avec le CVTA ; Agricongo ; ONGS, sous la supervision du comité de Coordination du Plan d'Action sur la Diversité biologique.

Collaborateurs internationaux : PNUD, FAO.

Budget prévisionnel : 120. 000 000 F CFA (Cent vingt millions francs)

Article de la CDB : 6, 7, 8, 10, 11.

Projet N° 3 Promotion des caisses mutuelles ou associations financières villageoises

Nature du projet : Financement adapté à l'agriculture familiale.

Titre : Promotion des caisses mutuelles ou associations financières villageoises.

Objectifs :

- Renforcer les capacités d'investissement des petits agriculteurs,
- Améliorer les mécanismes destinés à la promotion de l'épargne et à l'octroi des crédits,
- Permettre aux agriculteurs de bénéficier de crédits,

Priorité : Promouvoir un système de financement adapté à l'agriculture familiale, aux petites et moyennes entreprises pour répondre aux besoins financiers des agriculteurs.

Justification :

La population rurale demeure défavorisée dans l'obtention des prêts financiers. L'insuffisance de moyens financiers constitue une contrainte majeure pour les petits agriculteurs qui ne peuvent augmenter leur production et garantir des réserves alimentaires stables afin de mieux gérer les ressources et la diversité biologique.

Le secteur bancaire classique n'est pas accessible aux paysans et particulièrement aux paysannes à cause des contraintes liées aux conditions d'octroi.

La mise en place et la promotion des caisses mutuelles ou association financières adaptées au milieu rural contribuerait à rehausser leur capacité d'investissement et à améliorer leurs conditions de vie, tout en préservant la nature.

Modalité :

1. Identification des zones d'action et des populations cible,
2. Formation des mutualistes et des adhérents,
3. Mobilisation des ressources,
4. Mise en place des mutuelles villageoises d'épargne et de crédit,
5. Encadrement des mutualistes,
6. Suivi et évaluation de l'activité.

Calendrier :

Activité	Mois											
	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril
1	X	X	X									
2		X	X	X								
3				X	X	X						
4						X	X	X				
5								X	X	X	X	
6											X	X

Endroit : Chefs-lieux des districts et Régions.

Organisme responsable :

Point focal du Plan d'action sur la diversité biologique – Collectivités locales – Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage - ONGs - Groupements précoopératifs..

Collaborateurs internationaux :

FAO, PNUD, autres donateurs internationaux et Institutions financières..

Budget prévisionnel : 100 000 000 Frs CFA (Cent millions francs).

Articles de la CDB : 6, 10, 11, 12, 13.

Projet N° 4 Création des unités de compostage en zone rurale

Nature du projet : Production de matières organiques pour la fertilisation des sols,

Titre : Création des unités de compostage en zone rurale

Objectifs:

- Mettre au point des systèmes de culture durable en vue de sédentariser les populations rurales face à l'itinérance,
- Fertiliser les sols,
- Promouvoir l'innovation dans les techniques culturales,
- Accroître la production.

Priorité :

Formation des vulgarisateurs et des producteurs dans la fabrication et l'utilisation du compost dans leurs exploitations.

Justification :

Jusqu'à nos jours, l'agriculture paysanne vivrière mais aussi maraîchère reste encore caractérisée par la faiblesse de sa production due en grande partie à l'utilisation des techniques culturales révolues et aux apports insuffisants de fertilisants. Ce qui pousse les producteurs à l'itinérance.

Peu de paysans maîtrisent le compost alors que son utilisation associée à des pratiques culturales améliorées pourrait apporter les changements substantiels propice à l'augmentation du volume de la production et à la durabilité de l'activité.

Modalité :

1. Identification des zones de production maraîchère,
2. Identification des vulgarisateurs et des fabricants intéressés à la production du compost
3. Mise au point et diffusion du procédé du compostage,
4. Formation des vulgarisateurs et des fabricants,
5. Acquisition et distribution d'intrants,
6. Mise en place des unités de compostage,
7. Encadrement des opérateurs,
8. Encadrement des utilisateurs de compost,
9. Suivi et évaluation de l'activité.

Calendrier :

Activité	Mois											
	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
1	X	X										
2		X	X	X								
3			X	X	X	X						
4					X	X	X					
5							X	X				
6							X	X	X			
7							X	X	X	X	X	X
8											X	X
9											X	X

Endroit : Ceinture Maraîchère de Brazzaville, de Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Kinkala, Owando, Gamboma, Mossendjo (ainsi que tous les chefs-lieux des Régions).

Organisme responsable :

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage avec le CVTA, Agricongo, Collectivités locales, ONGs.

Collaborateurs internationaux :

FAO, PNUD, autres donateurs internationaux et Institutions financières.

Budget prévisionnel : 80 000 000 F CFA (Quatre vingt millions francs)

Articles de la CDB : 8, 10, 11.

Projet N° 5 Création de petites unités de production d'aliment de bétail.

Nature du projet : Production de l'aliment de bétail pour la relance de l'élevage

Titre : Création de petites unités de production d'aliment de bétail.

Objectifs :

- Produire de l'aliment de bétail en quantité suffisante et de bonne qualité,
- Relancer les fermes avicoles et promouvoir l'élevage des petits ruminants,
- Contribuer à la satisfaction des besoins en protéines animales,,
- Contribuer à la réduction des importations des viandes et produits carnés,
- Préserver les réserves fauniques et conserver la diversité biologique,
- Créer des emplois, procurer des revenus, réduire la pauvreté.

Priorité :

Réhabiliter et créer de petites unités de fabrication d'aliment de bétail de technologie adaptée afin de produire, d'obtenir un produit fini élaboré de bonne qualité et apprécié par les éleveurs.

Justification :

Le manque d'aliment de bétail figure parmi les principales contraintes entraînant la faiblesse du niveau de production de l'élevage et la réticence des fermiers à investir dans cette activité.

La production d'aliment de bétail de qualité, en quantité suffisante et de façon régulière, sur place dans notre pays, autour des grands centres de consommation contribuerait largement à la relance de l'élevage, essentiellement des fermes avicoles.

Ainsi, un marché est garanti aux producteurs du maïs et du soja et autres produits ; ce qui implique l'essor et la valorisation de ces spéculations.

Modalité :

1. Identification des producteurs de maïs et soja, et autres intrants
2. Identification des sources d'approvisionnement de concentrés et autres intrants
3. Identification des fabricants,
4. Formation des producteurs agricoles
5. Formation des fabricants,
6. Acquisition du matériel et équipement,
7. Installation des ateliers de fabrication,
8. Acquisition du matériel biologique,
9. Production des farines
10. Marketing,
11. Suivi et évaluation.

Calendrier :

Activité	Mois											
	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai
1	X	X	X									
2		X	X	X								
3		X	X	X								
4				X	X							
5					X	X	X					
6					X	X	X					
7							X	X				
8								X	X	X	X	X
9								X	X	X	X	X
10												
11											X	X

Endroit : Brazzaville, Nkayi, Dolisie, Pointe-Noire, Owando, Djambala, Impfondo, Mindouli ou Kinkala..

Organisme responsable :

Agricongo, ONGs, Associations des artisans, Secteurs agricoles, Point focal du Plan d'action sur la Diversité biologique

Collaborateurs internationaux :

PNUD, FAO.

Budget prévisionnel : 135.000.000 F CFA (Cent trente cinq mille francs)

Articles de la CDB : 8, 10, 11

Projet N° 6 Mécanisation partielle des travaux agricoles

Nature du projet : Mécanisation partielle des travaux agricoles

Titre : Mécanisation partielle par l'organisation de brigades de prestations de services motorisées.

Objectifs :

- Accroître les superficies cultivées et les rendements
- Amoindrir la pénibilité du travail agricole
- Augmenter la production et les revenus
- Favoriser la sédentarisation des populations rurales
- Rendre l'activité agricole durable et amener les populations à puiser moins dans les ressources naturelles pour préserver l'environnement et la diversité biologique.

Priorité : acquérir du matériel et équipements agricoles performants et adaptés, permettant aux producteurs d'ouvrir de plus grandes superficies.

Justification :

L'agriculture traditionnelle se caractérise par une utilisation d'outils rudimentaires qui ne permettent que de petites superficies cultivées au prix d'un travail éprouvant. La production et les rendements sont faibles. Ce qui contraint les populations à faire pression sur les ressources naturelles et à pratiquer l'itinérance qui dégrade les écosystèmes.

Une mécanisation partielle permettrait d'augmenter les superficies cultivées, de réduire le temps et la pénibilité du travail mais aussi et surtout augmenter la production et les revenus.

Modalités :

1. Identification des zones de production qui s'adaptent à la mécanisation
2. Identification des compétences pour la conduite de l'activité au niveau des collectivités locales.
3. Acquisition du matériel et équipement (tracteurs et autres matériel accessoires)
4. Formation des techniciens pour l'entretien du matériel
5. Mise en place des brigades de prestations de services
6. Installation des services après-vente
7. Mise en place des mécanismes de suivi et d'évaluation

Activités	Mois											
	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
1	X	X	X									
2	X	X	X									
3			X	X	X	X						
4							X	X				
5									X	X	X	
6								X	X	X	X	
7										X	X	X

Endroit : Pool, Plateaux, Cuvette-Centrale, Bouenza, Niari.

Organismes responsables : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage avec Agri-Congo, CVTA, Collectivités locales.

Budget prévisionnel : 400.000.000(Quatre Cent millions Francs), soit 80 millions par brigades

Articles de la CDB : 6, 10, 11, 12

Projet N° 7 Appui à la production du maïs et du soja

Nature du Projet : Mise en place du programme d'aide à la relance des cultures du maïs et du soja

Titre : Appui à la production du maïs et du soja

Objectifs :

- Améliorer la production nationale en maïs et soja
- Approvisionner les fabriques d'aliment de bétail en matière première
- Favoriser la relance des fermes avicoles et l'élevage des petits ruminants
- Créer de la valeur ajoutée et des emplois

Priorité : Assister les producteurs dans les cultures du maïs et du soja en vue de relever les rendements et relancer la production des aliments de bétail.

Justification : La pratique de l'élevage dans notre pays est une priorité dans l'alimentation de nos populations pour la couverture du déficit en protéines animales afin d'atténuer ainsi les pressions de la chasse et du braconnage, et favoriser l'utilisation durable des ressources fauniques et la conservation de la diversité biologique.

Parmi les facteurs limitant l'élevage au Congo et la motivation des fermiers figure en bonne position le manque d'aliment de bétail. Le maïs et le soja produits en grande quantité et servant de matière première dans la fabrication de l'aliment de bétail, devrait contribuer à la relance de l'élevage, essentiellement des volailles, et des petits ruminants.

Modalité :

1. Identification des zones de production et des populations cible
2. Mise en place d'un système efficace d'encadrement
3. Distribution de semences de maïs et soja et du petit outillage.
4. Formation des producteurs par des séminaires – ateliers en vue d'améliorer leurs connaissances au plan des techniques culturales éprouvées
5. Conditionnement du produit récolté
6. Distribution – vente du maïs et du soja

Calendrier : les activités vont s'étaler sur 2 campagnes par année correspondant aux 2 cycles agricoles de la manière suivante :

a) 1^{er} Cycle :

Activité	Mois											
	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars
1	X	X										
2		X	X	X								
3				X	X							
4					X	X	X					
5									X	X	X	X
6										X	X	X

b) 2^e Cycle

Activité	Mois											
	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct
1	X	X	X									
2		X	X	X								
3			X	X								
4				X	X	X	X					
5								X	X	X		
6									X	X	X	X

Endroit : Régions du Pool(Ngabe, Mindouli), des Plateaux(Ollombo, Djambala), Bouenza(Madingou, Loudima), Niari(Louvakou), Cuvette(Makoua), Likouala(Impfondo)

Organismes responsables : Comité de Coordination du Plan d'Action sur la Diversité Biologique ; Centre de Vulgarisation des Techniques Agricoles(CVTA) ; ONGs ; Secteurs Agricoles ; Groupements Pré Coopératifs, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Collaborateurs Internationaux : FAO ; PNUD

Budget : 75.000.000 Frs CFA(Soixante quinze millions francs)

Articles de la CDB : 6, 8, 10, 11, 12, 13

Projet N° 8 Fourniture d'intrants et d'outillage agricole aux populations vulnérables

Nature du Projet : Fourniture d'intrants et d'outillage agricole aux populations vulnérables

Titre du Projet : Distribution des intrants agricoles aux populations vulnérables pour augmenter leur niveau de vie

Objectif : Aider les populations locales à concevoir et appliquer des mesures atténuantes et/ou correctives dans les zones qui se dégradent pendant que la diversité biologique s'y appauvrit.

Priorité : Distribuer les semences vivrières, maraîchères et le petit outillage agricole à 5.000 personnes vulnérables.

Justification : Les populations des villes et des zones périurbaines dévastent de nombreux éléments constructifs de la diversité biologique et les écosystèmes à travers d'intenses activités de chasse, de pêche, de cueillette, de coupe sauvage de bois de chauffe et la production du charbon de bois. Elles essayent de pourvoir vainement sans relâche et tant soit peu à leurs besoins en denrées alimentaires et en revenus financiers. Il urge de leur proposer des activités agricoles à titre d'alternative composante, susceptible de leur apporter des revenus suffisants et croissants, pour atténuer et/ou corriger les pressions qu'elles exercent sur la diversité biologique.

Modalités :

Les activités envisagées sont les suivantes :

1. Identification des bénéficiaires
2. Commande des semences vivrières, maraîchères et du petit outillage agricole
3. Distribution des intrants et outillages
4. Suivi et évaluation de l'opération

Calendrier :

La durée du projet est de 12 mois selon le calendrier ci-dessous

Activité	Mois											
	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin
Activité 1	X											
Activité 2		X	X									
Activité 3				X	X							
Activité 4						X	X	X	X	X	X	X

Endroit : Zones perurbaines de Brazzaville, Pool, Plateaux, Cuvette et Likouala

Organisme Responsable : ONGs, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Collectivités locales.

Collaborateurs Internationaux : FAO, PNUD, Coopération Française, Union Européenne, GTZ

Budget : 55.000.000 FCFA(Cinquante Cinq million francs)

Articles de la CDB : 6, 11

Projet N° 9 Approvisionnement des grandes villes en produits carnés

Nature du projet : Approvisionnement des grandes villes en produits carnés

Titre : Reconstitution des espaces de production et d'approvisionnement des grandes villes en produits carnés

Objectifs :

- Atténuer les pressions exercées par d'intenses activités de chasse. Aider les populations urbaines, périurbaines et rurales à concevoir et appliquer des mesures correctives dans les zones où certaines ressources carnées de la diversité biologique sont en péril.
- Convertir graduellement les populations urbaines périurbaines et rurales qui vivent de chasse et de commercialisation des produits de chasse à pratiquer les activités d'élevage et de vente des produits des fermes.

Priorité : Promouvoir la restauration, la conservation et l'exploitation durable des ressources carnées de la diversité biologique.

Justification : Les croissantes demandes urbaines en produits carnés ne cessent de stimuler l'intensification de la chasse. Les élevages s'avèrent actuellement incapables de subvenir aux besoins des populations en viande dans des proportions significatives conformes à leurs vocations sociales. Leurs défaillances compromettent les objectifs de conservation et d'utilisation durable de certaines espèces animales, lesquelles sont déjà en péril dans de nombreuses zones. La reconstitution des espaces de productions et d'approvisionnement des grandes villes en produits carnés provenant des élevages s'inscrit donc parmi les mesures qui favorisent la baisse des pressions et partant la restauration des populations viables des espèces décimées. La conservation et l'utilisation durable de certaines espèces en dépend.

Modalité :

- 1) Création des fermes – pilotes pour démonstration et apprentissage de la conduite des élevages promus comme centre d'assistance technique aux éleveurs.
- 2) Séminaires de sensibilisation et stages de formation des éleveurs
- 3) Fournitures des animaux sélectionnés pour les élevages dans les espaces retenues.
- 4) Apprentissage des techniques de transformation pour l'obtention d'une meilleure valeur ajoutée
- 5) Suivi et évaluation périodique de l'exécution du projet.

Calendrier : Les activités couvrent les 5 prochaines années soit de 2002 à 2006 selon le calendrier ci-après :

Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Activité 1	X	X	X	X								
Activité 2				X	X	X						
Activité 3						X	X	X				
Activité 4							X	X	X	X	X	X

Endroit : Périphérie de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi ainsi que la région du Pool et des Plateaux.

Organismes Responsables : Agri-Congo, USAID, MUCODEC, Ministère de l'Agriculture et Elevage ONGs ayant vocation, compétence et expérience avérées dans les élevages.

Collaborateurs Internationaux : PNUD, FAO, USAID et autres

Budget : 480.000.000 F CFA (quatre cent quatre vingt millions francs)

Articles de la CDB : 6, 10, 11, 12, 13

Projet N° 10 Petits élevages dans les zones périphériques des aires protégées.

Nature du projet : Elevage en zones adjacentes des aires protégées

Titre : Petits élevages dans les zones périphériques des aires protégées.

Objectifs : Protéger les aires protégées par la promotion de petits élevages développés comme activités alternatives et compensatrices à la chasse dans les zones adjacentes des zones protégées

Priorité : Introduire les notions d'élevage et apprendre l'élevage aux populations qui vivent traditionnellement de chasse, de pêche et de cueillette.

Justification : La création des aires protégées prive les populations de leurs réservoirs naturels de produits carnés, ainsi que des ressources financières rapportées par la ventes de leurs produits de chasse, pêche et cueillette, de coupe bois etc... Fautes d'activités alternatives, les villageois et particulièrement les jeunes se livrent au braconnage, au risque de compromettre les vocations des aires protégées pour d'évidentes nécessité de survie. Le développement de petits élevages ovins, caprins, porcins, avicoles, piscicoles etc... est l'une des conditions sine qua non dans de la conservation de la diversité biologique dans les aires protégées.

Modalité :

- 1) Séminaires ateliers de sensibilisation et de formation des populations locales des zones adjacentes aux aires protégées.
- 2) Création de fermes – pilotes pour démonstration et apprentissage de la conduite de petits élevages, ainsi que d'assistance aux néo-éleveurs.
- 3) Fourniture d'animaux sélectionnés pour les petits élevages, des équipements et intrants.
- 4) Suivi et évaluation périodique de l'exécution du projet.

Calendrier : l'exécution du projet s'étale de 2002 à 2006, soit 5 ans selon le calendrier ci-après :

Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Activité 1	X	X	X									
Activité 2			X	X	X	X	X	X	X			
Activité 3						X	X	X	X	X		
Activité 4							X	X	X	X	X	X

Endroit : Kouilou, Pool, Plateaux, Likouala, Cuvette-Ouest.

Organismes Responsables : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère des Eaux et Forêts, Agricongo, ONGs, Collectivités Locales.

Collaborateurs Internationaux : PNUD, FAO, Wildlife Conservation Society (WCS), USAID, Ramsar, US Fish and Wildlife et autres.

Budget : 314.000.000 FCFA(Trois cent quatorze millions francs)

Articles de la CDB : 6, 8, 10, 11, 13

Projet N° 11 Ferme-pilote intégrée en zone périurbaine et rurale

Nature du projet : Ferme-pilote intégrée en zone périurbaine et rurale

Titre : Appui à la mise en place des fermes-pilotes intégrées en zone périurbaine et rurale

Objectifs :

- Promouvoir l'innovation technique au niveau des agriculteurs
- Vulgariser les techniques culturales éprouvées adaptées à la conservation de l'environnement
- Renforcer les compétences des producteurs dans la gestion intégrée des exploitations
- Augmenter la production agro-pastorale par l'utilisation des pratiques visant à promouvoir et à faciliter l'adoption par les exploitants pour leur implantation durable.

Priorité : Former les exploitants dans la gestion des fermes intégrées par l'utilisation des pratiques susceptibles de préserver les ressources et l'environnement.

Justification : Les agriculteurs mènent traditionnellement des activités éloignées les unes des autres. La production des végétaux est menée loin des activités d'élevage et piscicoles. La complémentarité entre la production végétale et la production animale n'est pas exploitée.

En effet, une interdépendance existe entre les deux types d'activités du fait que les besoins de l'une sont presque couverts par l'autre, et vice-versa. La production des végétaux alimentent les élevages de porc, moutons, volaille par exemple, et le fumier de ferme sert à fertiliser les étangs piscicoles et les sols en maraîchage, arboriculture et autres.

La mise en place des fermes intégrées et leur exploitation rationnelle permet l'acquisition régulière et à moindre coût des intrants comme le fumier et l'aliment du bétail. Elle donne la possibilité de relever le défi de réduire le déficit en produits alimentaires, tout en préservant les écosystèmes et l'environnement.

Modalité :

1. Identification des zones de production et des exploitants agricoles, individuels ou regroupés
2. Identification des besoins en formation
3. Formation des vulgarisateurs et des exploitants
4. Acquisition et distribution d'intrants et autre équipements et matériels agricoles
5. Suivi – Evaluation.

Calendrier : Les activités couvrent la période des 5 prochaines années c'est à dire de 2002 à 2006. Le calendrier annuel se présente comme suit :

Mois \ Activités	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Activité 1	X	X	X									
Activité 2	X	X	X									
Activité 3			X	X	X				X	X	X	
Activité 4						X	X	X	X			
Activité 5										X	X	X

Endroit : Périphérie de Brazzaville et Pointe-Noire ainsi que les régions Pool, Plateau, Niari, Bouenza et Kouilou.

Organismes responsables :

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Agricongo, ONGs.

Collaborateurs Internationaux : PNUD, FAO, USAID, autres ONG, Union Européenne, Coopération Française, GTZ, Banque Mondiale.

Budget : 360.000.000 FCFA(Trois cent soixante millions francs)

Articles de la CDB : 6, 10, 11, 12, 13

Projet N° 12 Connaissance, valorisation, utilisation durable et protection du Péké et Payot.

Nature du Projet : Protéger le payot et le péké et envisager leurs utilisation.

Titre : Connaissance, valorisation, utilisation durable et protection du Péké et Payot.

Objectifs : Former un groupe de travail pour cerner le problématique et les mesures les plus appropriées à la mise en valeur du Payot et Péké.

Priorité : Maintien et protection des espèces indigènes d'intérêts agro-alimentaires.

Justification : Le Péké et le Payot sont des plantes qui possèdent des propriétés intéressantes pour l'agro-alimentaire. Certaines populations de la Sangha et de la Likouala en font des usages multiples. Malheureusement, les connaissances sur ces plantes demeurent très insuffisantes. En vue d'y remédier et d'en étudier la faisabilité de mise en valeur, d'utilisation durable, de les protéger, tout en s'assurant du partage équitable des bénéfices que pourraient générer leur exploitation, il convient de commettre un groupe de travail pour en cerner la problématique.

Modalité :

1. Composition du groupe de travail multidisciplinaire
2. Mise en place de la méthodologie et des protocoles
3. Identification des populations utilisatrices
4. Collecte des informations disponibles sur les utilisations du Péké et du Payot
5. Etablissement des bio-indicateurs
6. Evaluation de la disponibilité du Péké et Payot
7. Etude de faisabilité de domestiquer la culture de Payot et le Péké
8. Définition des conditions de mise en valeur du Péké et Payot

Calendrier :

La durée du travail est fixer à 24 mois selon le calendrier suivant :

Mois \ Activités	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Activité 1	X	X										
Activité 2	X	X	X									
Activité 3		X	X	X								
Activité 4		X	X	X	X							
Activité 5				X	X	X	X					
Activité 6						X	X	X				
Activité 7								X	X	X	X	
Activité 8											X	X

Endroit : Sangha et Likouala

Organismes responsables : IRD, Agri-Congo, Service Agriculture

Organismes Internationaux : PNUD, FAO

Budget : 26.000.000 FCFA(Vingt six millions francs)

Articles de la CDB : 7 et 8

Projet N° 13 Appui à la relance des cultures maraîchères en zone périurbaine et rurale.

Nature du projet : Mise en place du programme d'aide aux cultures maraîchères.

Titre : Appui à la relance des cultures maraîchères en zone périurbaine et rurale.

Objectifs :

- Vulgariser les techniques culturales éprouvées en maraîchage en vue de la conservation de l'environnement ;
- Renforcer les compétences des producteurs dans la conduite des exploitations maraîchères ;
- Augmenter la production maraîchère et les revenus ;
- Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments ;
- Favoriser l'implantation durable des exploitants en vue de protéger l'environnement ;
- Créer des emplois.

Priorité :

Former les producteurs dans la conduite des activités maraîchères par l'utilisation des pratiques adaptées préservant la diversité biologique et l'environnement.

Justification :

L'apport du maraîchage est considérable dans l'amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments. Les éléments nutritifs contenus dans ces produits souvent frais (protéines, vitamines, sels minéraux, et les hydrates de carbone) contribuent à équilibrer la ration alimentaire pour le développement du corps.

La pratique du maraîchage peut être considérée comme une activité visant à augmenter le revenu en un temps court et de façon régulière et à réduire le chômage par la création d'emplois.

Toutefois, la non maîtrise de certaines pratiques maraîchères peut entraîner la baisse de la fertilité du sol, la pollution du milieu par des produits chimiques, ce qui est préjudiciable à la préservation de l'environnement.

La mise en place du programme d'aide et d'appui à la relance de ces cultures permettra de renforcer les compétences des maraîchers en vue d'atténuer les pressions exercées sur les ressources et la diversité biologique.

Modalité :

- 1 – Identification des zones de production et des exploitants maraîchers, individuels ou regroupés ;
- 2 – Identification des besoins en équipements et en formation ;
- 3 – Formation des vulgarisateurs et maraîchers ;
- 4 – Acquisition et distribution d'intrants et autres équipements et matériels agricoles ;
- 5 – Suivi – Evaluation du projet.

Calendrier :

Mois \ Activités	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Activité 1	X	X	X									
Activité 2	X	X	X									
Activité 3				X	X	X	X					
Activité 4						X	X	X	X	X		
									X	X	X	X

Endroits : Ceinture maraîchère de Brazzaville, Pointe – Noire et Dolisie, Gamboma, Makoua, Owando, Ewo, Impfondo.

Organismes responsables :

Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage avec le CVTA, Agricongo, ONGs, Collectivités locales.

Collaborateurs internationaux : FAO, PNUD, USAID, Union Européenne, GTZ, ONGs.

Budget : 260.000.000 (deux cent soixante millions) francs CFA.

Articles de CDB : 6, 8, 10, 11, 12, 13.

Projet N° 14 Appui à la relance de la culture du manioc

Nature du projet : Mise en place du programme d'aide à la culture du manioc.

Titre : Appui à la relance de la culture du manioc

Objectifs :

- Assurer l'approvisionnement régulier des populations en manioc et ses dérivés ;
- Vulgariser les méthodes culturales éprouvées dans la culture du manioc en vue de Renforcer les connaissances et compétences des agriculteurs ;
- Augmenter la production du manioc et les revenus des producteurs ;
- Préserver l'environnement et la diversité biologique par des bonnes pratiques agricoles.

Priorité :

Former les agriculteurs dans la culture du manioc par l'utilisation des méthodes qui concourent à la préservation des écosystèmes de l'environnement.

Justification :

Le manioc est incontestablement la première culture au Congo en superficie dans toutes les régions. Il constitue l'aliment de base des Congolais à l'exception de la Sangha et d'autres régions forestières qui consomment plantain.

Le manioc est d'abord une culture d'autoconsommation. Ensuite, sa commercialisation occupe une place prépondérante parmi les produits agricoles. La technique culturale utilisée est la culture itinérante sur brûlis qui détruit énormément la forêt et les essences forestières.

Le présent projet d'appui vient à point nommé pour la formation et l'information des agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles visant à atténuer ce phénomène de dégradation des écosystèmes et de la diversité biologique dans les régions.

Modalité :

1. Identification des zones de production intensifiée et des agriculteurs individuels ou regroupés ;
2. Identification des besoins en formation et en équipements et matériels biologiques ;
3. Formation des vulgarisateurs et des producteurs ;
4. Acquisition – distribution des équipements et matériels biologiques ;
5. Suivi – évaluation du projet.

Calendrier : Le projet s'étirera jusqu'à l'an 2006

Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Activité 1	X	X	X									
Activité 2	X	X	X	X								
Activité 3				X	X	X	X					
Activité 4						X	X	X	X	X		
Activité 5										X	X	X

Endroit : Pool, Bouenza, Plateaux, Niari, Lekoumou, les 2 Cuvettes.

Organismes responsables :

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage avec le CVTA, Agricongo, ONGs, Collectivités locales, Groupements précoopératifs.

Collaborateurs internationaux : FAO, PNUD, Union Européenne, Banque Mondiale, ONGs.

Budget : 350.000.000 (Trois cent cinquante millions) francs CFA.

Articles de la CDB : 6, 8, 10, 11, 12, 13.

Projet N° 15 Appui à la production de la pomme de terre.

Nature du projet : Mise en place du programme d'aide à la relance de la culture de pomme de terre.

Titre : Appui à la production de la pomme de terre.

Objectifs :

- Améliorer la production nationale en pomme de terre en vue de procurer les revenus aux producteurs ;
- Approvisionner les centres urbains régulièrement en pomme de terre ;
- Renforcer les compétences des producteurs de pomme de terre ;
- Favoriser l'introduction de nouvelles variétés pour une diversité biologique.

Priorité :

Assister les producteurs de pomme de terre en vue de relever les rendements et d'atténuer la pression sur les ressources naturelles qui procurent des aliments et/ou des revenus.

Justification :

Cultivée pour ses tubercules, la pomme de terre occupe de plus en plus d'actifs agricoles dans la Région des Plateaux . C'est un produit largement consommé dans les centres urbains sous forme soit de légume, soit en tant qu'aliment de base.

Relever les rendements de cette culture par le biais du présent projet permettrait au pays de réduire les importations coûteuses. Les populations pourraient moins puiser dans les ressources de la nature favorisant ainsi la conservation de la diversité biologique et des écosystèmes.

Modalité :

1. Identification des zones de production et des populations cibles ;
2. Identification des besoins en formation, en équipement et en matériel biologique ;
3. Formation des vulgarisateurs et des agriculteurs ;
4. Acquisition – distribution des équipements et du matériel biologique ;
5. Suivi – évaluation du projet.

Calendrier : Les activités vont s'étaler sur 2 campagnes par année correspondant aux 2 cycles agricoles de la manière suivante pendant 2 ans :

a) 1^{er} cycle :

Mois \ Activités	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars
Activité 1	X	X										
Activité 2		X	X	X								
Activité 3				X	X	X						
Activité 4					X	X	X	X				
Activité 5									X	X	X	X

2^e cycle

Mois \ Activités	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct
Activité 1	X	X	X									
Activité 2			X	X	X							
Activité 3				X	X	X	X					
Activité 4							X	X	X	X		
Activité 5									X	X	X	X

Endroit : Région des Plateaux.

Organisme responsables :

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, CVTA, Agricongo, ONGs, Collectivités locales, Groupements précoopératifs.

Collaborateurs internationaux : FAO, PNUD, Union Européenne, ONGs, Banque Mondiale.

Budget : 175.000.000 (Cent soixante quinze millions) francs CFA.

Articles de CDB : 6, 8, 10, 11, 12, 13.

III – CREATION D’UNE AGENCE NATIONALE POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Les enjeux de la conservation et de l’utilisation durable de la diversité biologique sont complexes. Ils intéressent tous les départements ministériels avec toutes leurs hiérarchies administratives et sociales à tous les échelons. Ils intéressent également à titre collectif et individuel, tous les acteurs de la vie économique, sociale et culturelle du pays.

Il est établi que la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique, tout comme l’exigence du partage équitable des bénéfices que génèrent l’exploitation de celle-ci, se heurtent à des intérêts majeurs défendus à la fois par les exploitants et leurs tutelles gouvernementales respectives, lesquelles sont évidemment majoritaires au sein du gouvernement.

Dans ces conditions, il se pose la question de savoir comment organiser et assurer de manière optimale, avec les meilleures chances de succès, la mise en œuvre de la « Stratégie Nationale et le Plan d’Action en Matière de Diversité Biologique », dans ses multiples dimensions. L’une des réponses, la meilleure peut-être, réside dans la création d’une « Agence Nationale pour la Conservation des Ressources Naturelles », qui est à promouvoir par une loi organique.

Cette loi en définirait les vocations, les compétences, l’organisation, la composition, les règles de fonctionnement et de désignation de ses membres. L’agence serait dotée d’une large autonomie et de prérogatives suffisantes pour assister efficacement le gouvernement et même le contraindre le cas échéant, dans la préparation et la formulation des orientations et choix politiques, la gestion et l’administration, ainsi que dans le contrôle et l’application des lois et règlements en matière de conservation des ressources naturelles. Sa création urge. C’est cette Agence Nationale pour la Conservation des Ressources Naturelles qui prendrait donc en charge, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et du Plan d’Action en Matière de Diversité Biologique.

CONCLUSION

Les ressources biologiques au Congo ne paraissent plus virtuellement inépuisables comme par le passé. Les multiples et intenses pressions exercées par les activités humaines en dessinent d’année en année les limites. Les vocations d’une agriculture performante et respectueuse des ressources et de l’environnement sont confortées par la quasi-totalité des indicateurs économiques financiers et sociaux. Cette agriculture a un prix que le Congo gagnerait à payer au plus vite pour réaliser la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique.

**PROJET STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION EN MATIERE
DE DIVERSITE BIOLOGIQUE (SNPA-DB)**

République du Congo

**ELABORATION ET HARMONISATION DU PLAN D'ACTION
EN MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE**

SECTEUR : AGRICULTURE

Elaboré par :
BATAMIO Jean-Corneille

Décembre 2001

**STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION
EN MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIE
(SNPA – BD)
Projet : PRC / 97/G31/ B / 1G / 99**

**ELABORATION ET HARMONISATION DU PLAN D'ACTION
EN MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE
SECTEUR AGRICULTURE**

Par le Consultant BATAMIO Jean-Corneille

Décembre 2001